

**MANDAT (« Offices »)
AUTUN – 25 Mai 2019**

NATURE ET NOM DE L'ORGANISME (O.S. – O.M.S. – O.M.E.P.S., Office Intercommunal O.T.S. etc.)

VILLE.....

Département :

Région :

Nombre d'habitants représentés : h Nombre de voix : (Voir au verso)

Chiffre du dernier recensement

SITUATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'OFFICE EST PRESENT A L'ASSEMBLEE GENERALE, IL EST REPRESENTE PAR UN DE SES MEMBRES :

1

Nom : Prénom :

Qualité :

Fait à : Le :

Signature et tampon :

♦ **(NE PAS RENVOYER LE MANDAT A LA FNOMS)**

L'OFFICE N'EST PAS PRESENT A L'ASSEMBLEE GENERALE, MAIS IL DELEGUE SON POUVOIR :

(Si vous renvoyez votre mandat (Art.10 R.I.) à la FNOMS ne pas mettre le nom du représentant)

- Au représentant d'un autre office adhérent à la F.N.O.M.S.
- Au représentant d'un O.D.S. - C.D.O.M.S. (département) ou d'un O.R.S. - C.R.O.M.S. (région)
- * À un membre du Conseil d'Administration de la F.N.O.M.S.

DELEGATION DE POUVOIR :

2

Je, soussigné(e) : Nom :Prénom :

Président(e) de l'organisme dénommé :

Donne pouvoir à : M./Mme/Melle :

Organisme :

Ville :

- Pour assister à l'Assemblée Générale le 11 mai 2018
- Pour participer aux débats, aux votes et, d'une manière générale, prendre toute décision en mon nom

Fait à : Le :

Signature et tampon précédée de la mention manuscrite « **bon pour pouvoir** » :

**Seul, peut être porteur d'un pouvoir délégué le représentant d'un office présent dont il a le droit de vote.
Art.11 R.I.**

TSVP

Ce mandat doit impérativement être présenté à l'accueil, au contrôle des mandats

Statuts de la F.N.O.M.S.

Article 12 :

- Chaque office adhérent dispose d'un nombre de voix en fonction de l'importance de la population qu'il représente, à savoir :

0 à	5 000 h	1 voix
5 001 à	10 000 h	2 voix
10 001 à	15 000 h	3 voix
15 001 à	20 000 h	4 voix
20 001 à	35 000 h	5 voix
35 001 à	50 000 h	6 voix
50 001 à	75 000 h	7 voix
75 001 à	100 000 h	8 voix
100 001 à	150 000 h	9 voix
150 001 à	200 000 h	10 voix
200 001 à	300 000 h	12 voix
300 001 à	400 000 h	14 voix
400 001 à	500 000 h	16 voix
500 001 à	900 000 h	18 voix
900 001 à	1 000 000 h	20 voix
1 000 001 à	2 000 000 h	22 voix
Plus de	2 000 000 h	26 voix

- Chaque Office Départemental du Sport (O.D.S.) ou Comité Départemental des O.M.S. (C.D.O.M.S.) et chaque Office Régional du Sport (O.R.S.) ou Comité Régional des O.M.S. (C.R.O.M.S.) disposent **d'une voix.**